



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 16510

Texte de la question

M. Eric Doligé souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir des brigadiers départementaux de La Poste, dont la fonction consiste au remplacement des receveurs des bureaux de poste. Ceux-ci sont particulièrement inquiets quant au projet de La Poste prévoyant à terme la suppression des moyens de remplacement des quarante milles postiers, estimant, non sans raison, qu'il s'agit d'une remise en cause de la notion de continuité du service public et ceci particulièrement en milieu rural. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer si le Gouvernement confirme la teneur de ce projet, et d'autre part s'il en cautionne les orientations et les conséquences.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Doligé](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16510

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3688

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4689